

Société à Capital Public au capital de 1 500 000 000 F CFA
Créée par Décret N°71/DF/95 1^{er} mars 1971 et transformée par Décret N°2019/205 du 24 avril 2019

Public Limited Company (Ltd.) with a capital of CFA Francs 1,500,000,000
Created by decree N.71/DF/95 of March 1, 1971 and transformed into a Public Limited Company by Decree N. 2019/205 of April 24, 2019

COMMUNIQUE

A l'issue de la 9^e session de son Conseil d'Administration tenu le 30 juin 2023, il a été relevé que les performances de la MAGZI étaient fortement compromises du fait d'un important stocks d'arriérés locatifs évalué à plus de **trois milliards de F CFA**.

En appelant l'attention des responsables des entreprises concernées sur cette situation, le Directeur Général de la MAGZI les invite à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'apurement de leurs redevances locatives au plus tard le **15 Août 2023** délai de faveur, afin d'éviter les désagréments d'un recouvrement forcé éventuellement assorti de la résiliation de leurs conventions de bail.

PRESSE

- Cameroon Tribune
- Mutations



Christol Georges Manon